

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
NAIVES EN BLOIS

Procès verbal

Le vendredi 09 janvier 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 décembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Daniel VAUTHIER.

Secrétaire de la séance : Eric Stadelmann

Présents : Daniel VAUTHIER, Ludivine COLLOT, Romain MARCHAL, Hervé VAUTHIER, Sandrine GENTER, Cédric COLLOT, Barnabé VAUTHIER, Gino DEGANI, Eric STADELMANN

Représentés : Mathieu DECASTRO représenté par Cédric COLLOT

Absents et excusés : Victorien PIERRON

Ordre du jour :

- Présentation du rapport 2024 du SIVOM de la Source Godion

- Demande de désaffiliation du SDIS du centre de gestion

- Travaux:

Restauration du lavoir :

-Demande de subvention DETR

-Demande de financement région : Coup de pouce rural

Parking Monument aux Morts

- Réflexion cheminement piéton

- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 20h30

Validation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2025

Valeco : Présentation des actualités par Juliette Février

- Toujours en attente suite au dépôt des pièces complémentaires en juillet

- si tout va bien l'enquête publique se fera fin d'année 2026

Les conseillers ont pu poser leurs questions.

Rapport du SIVOM de la Source Godion (N° DE 2026 001) (10pour/ 10votes)

Le rapport annuel 2024 du SIVOM de la Source Godion a été présenté aux conseillers municipaux.

Ce rapport n'appelle pas de remarques particulières.

Désaffiliation du SDIS du Centre de Gestion (N° DE 2026 002)(10 pour /10votes)

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse a décidé le retrait de l'établissement de son affiliation au Centre de Gestion de la Meuse. Le SDIS de la Meuse, en sa qualité d'établissement public départemental, est affilié volontairement au Centre de Gestion de puis 1990. Cette affiliation volontaire lui permet de demander aujourd'hui son retrait.

Cependant, la loi impose la consultation de toutes les structures affiliées au Centre de Gestion sur cette demande de retrait. C'est pourquoi l'accord du conseil municipal de Naives en Blois est sollicité sur cette demande.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le retrait du SDIS du centre de gestion.

TRAVAUX:

Réfection du lavoir:

Des devis ont été demandés pour la réfection de la toiture du lavoir, le crépis, le nettoyage de l'intérieur et la reprise des pavés.

Un devis a été demandé pour la réfection des portes en bois mais certains conseillers aimeraient des portes métalliques ajourées. Des devis sont à demander mais la demande de subventions DETR doit se faire avant le 31 janvier. Du coup des devis pris en compte pour la demande de subvention seront ceux des portes en bois.

Le total des travaux s'élève à 32 937.63€ qui seront financés par la DETR et la région comme décrit ci-dessous:

Demande DETR 2026 (N° DE 2026 003)(10pour/10votes)

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2026 (DETR) peut être demandée pour la rénovation du lavoir dans le cadre de l'axe 3: Patrimoine des collectivités et plus précisément 3.1 – CRÉATION ET RÉNOVATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Il précise que

- le montant de l'opération est de 32 937,63 € HT (39 525.16 € TTC)
- Il précise aux membres présents que le taux de subvention qui peut être accordé peut aller jusqu'à 50% du montant HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de demander une subvention au titre de la DETR 2026, d'un montant de 40%

ÉTABLIT le plan de financement comme suit:

Coût des travaux : 32 937.63€ HT

Financement:

DETR : 40% : 13 175€

Région (coup de pouce rural) : 30.36% : 10 000 €

Autofinancement: 29.64% : 9 762.71€

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR

2026

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Demande "Coup de Pouce rural" à la Région Grand Est (N° DE 2026 004)(10 pour/10votes)

Monsieur le Maire expose aux conseillers le dispositif "Coup de Pouce Rural" de la Région qui permet aux petites communes de mener des travaux d'aménagement, investissement et équipements. Cette aide est valable une fois entre 2025 et 2028 et représente au maximum 10 000€ et 50% des dépenses du projet.

Monsieur le Maire propose de l'utiliser pour le projet de restauration du lavoir.

Il présente au conseil le plan de financement de cette opération :

Dépenses				Recettes		
Entreprise	Description	Montant		Financement		
		HT	TTC	Qui	%	Montant HT
Degano	Toiture	11 121,00 €	13 345,20 €	DETR	40,00%	13 175,00 €
Degano	Façade	8 800,00 €	10 560,00 €	Région	30,36%	10 000,00 €
Degano	Sol	5 400,00 €	6 480,00 €			
Houssard	Menuiserie	7 616,63 €	9 139,96 €	Autofinancement	29,64%	9 762,71 €
Total		32 937,63 €	39 525,16 €	Total	100,00%	32 937,71 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande d'aide et donne tous pouvoirs à M ; le Maire pour mener à bien ce projet.

Projet parking à côté de la mairie

Monsieur le Maire propose la création d'un cheminement piéton pour que les personnes puissent se rendre en toute sécurité de la mairie à l'arrêt de bus pour compléter le projet du parking.

Cette option n'est retenue par les membres du conseil municipal.

Des devis ont été demandés pour la création du parking. Le moins cher s'élève à 14 523€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter les amendes de polices pour aider à financer ce projet :

Sollicitation amende Police 2026 (N° DE 2026 005)(10 pour/10votes)

Le conseil municipal autorise M. le maire à demander une subvention au titre des amendes de police pour le projet de création de parking à côté de la mairie.

Le montant des travaux est estimé à 12 423€.

ONF- travaux forestier.

L'ONF propose un devis de travaux de 28 510€ HT pour du nettoyage et du cloisonnement dans différentes parcelles.

Au vu de ce que rapporte la forêt communale, le conseil décide de ne pas effectuer les travaux.

Informations et questions diverses

Chemin de randonnée : L'association de randonnée Le Pied Champêtre est chargé par la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs de créer des circuits de randonnée pédestre pour le compte de la Commune de Void Vacon. Une boucle de randonnée passe sur la commune de Naives dans la vallée de Vacon et repart par le chemin de Vacon. Le conseil municipal donne son autorisation pour le balisage de ce sentier.

Définition des tours de garde pour les prochaines élections

Espaces verts : L'entreprise Mangin est venue courant décembre pour remplacer les arbustes manquants dans la haie sur la place de Naives et remettre 3 arbres route de Braux.

Elle taillera la haie au printemps.

Saint Nicolas : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont organisé la fête de Saint Nicolas et particulièrement Mme Giquel pour le décor.

Fin de la séance à 23h18.

Daniel VAUTHIER

Président de séance

Eric Stadelmann

Secrétaire de séance